

2014

Rapport d'activité

Sécurité, intégrité,
esprit de service




AGEPS
AGENCE GÉNÉRALE
DES ÉQUIPEMENTS ET PRODUITS DE SANTÉ

ASSISTANCE
PUBLIQUE



HÔPITAUX
DE PARIS

Le Mot du Directeur et de la Présidente de CCM



Michaël COHEN,
Directeur



Docteur Annick TIBI,
Présidente de CCM

2014 a été marquée, cette année encore, d'une actualité riche et dense. C'est pour nous l'occasion de revenir sur les temps forts, les dossiers en cours ou aboutis et bien-sûr la préparation du Projet stratégique 2015-2019.

Tout d'abord, 2014 est une année où la performance achat se maintient dans « l'ère *post massification* » avec une performance consolidée à hauteur de 30 millions d'euros, évaluée selon la méthode PHARE (Programme sur la Performance Hospitalière pour les Achats Responsables) pour l'ensemble de notre activité « produits de santé ». Cette performance dans un contexte d'achats déjà massifié et professionnalisé depuis de nombreuses années est le fruit d'un travail de synergie : entre la Direction des Achats et le Pôle Pharmacie Hospitalière, les unités d'évaluation et d'achat de médicaments et de dispositifs médicaux, sans oublier les équipements, mais aussi le résultat d'une collaboration étroite avec la COMEDIMS et son Secrétariat scientifique, le CEDIT et les collégiales de spécialités de l'AP-HP.

Dans le domaine particulier des Dispositifs Médicaux, afin de faciliter l'accès à l'innovation et son évaluation avant admission au livret de l'AP-HP. 2014 a également permis de mettre en place avec le soutien de la DEFIP et de la DOMrU et en lien étroit avec le CEDIT et la COMEDIMS, un groupe de travail sur l'innovation et les achats qui a débouché, en 2015, sur la création d'un « Guichet unique innovation » à l'AP-HP.

2014 a également connu une situation inédite avec l'arrivée de nouveaux traitements contre l'hépatite C (anti VHC) qui constituent une avancée thérapeutique majeure mais qui ont profondément impacté nos dépenses et ont imposé la mise en place d'un suivi médico-économique particulier.

Dans les autres temps forts à signaler, l'obtention du Prix GALIEN pour l'ORPHACOL, une nouvelle réussite de l'établissement Pharmaceutique de l'AP-HP, dans le cadre d'un partenariat qui nous lie au Laboratoire CTRS, illustration d'une collaboration exemplaire entre secteurs public et privé, fruit d'une longue et belle histoire médicale, pharmaceutique et industrielle pour laquelle l'AGEPS a été accompagnée par l'OTTPI.

La démarche de certification de la Haute Autorité de Santé (HAS) se poursuit, désormais dans le cadre de la V2014, après une première itération positive fin 2013. L'année 2014 a permis de consolider la démarche qui préparera à la visite des experts de l'HAS, prévue en décembre 2015, en amont de celle des Groupes Hospitaliers de l'AP-HP. A cet égard, des comités de Direction Qualité et Gestion des Risques ont été organisés régulièrement pour structurer la démarche. L'AGEPS a finalisé en 2014 sa cartographie des macro-processus et interfaces sur le périmètre d'activités objet de la visite par l'HAS. Rappelons que cette démarche permet d'évaluer le fonctionnement global et de porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations et le management de la qualité.

Dans les faits marquants 2014, il faut noter aussi la poursuite de la centralisation de la gestion du référentiel et la fiabilisation des données de gestion et leur exploitation par l'unité EMER (Évaluation Médico Économique et Référentiel) qui permet de répondre à de nombreux sujets de préoccupations de l'AP-HP et aux commandes qui sont passées à l'AGEPS. En parallèle et au sein du même Service Évaluation Pharmaceutique et Bon Usage, un important travail est mené dans le cadre de l'établissement du Livret Thérapeutique unique (en lien avec le système d'information Patient).

Côté Service Approvisionnement et Distribution (SAD), les efforts ont été poursuivis pour maîtriser la valeur du stock et sa stabilisation. L'inventaire 2014 a mis en évidence la qualité de la gestion de l'exercice par les équipes avec une nouvelle diminution des écarts d'inventaire. Enfin, le SAD a mené une deuxième enquête de satisfaction auprès des utilisateurs et a engagé en 2014 un rapprochement avec les PUI des GH en les accueillant sur le site de Nanterre par une visite commentée de la plate-forme.

L'année 2014 a été une année difficile pour l'Établissement Pharmaceutique de l'AP-HP qui dû mener un travail intense dans un calendrier resserré et contraint aux écarts constatés dans les rapports finaux de l'ANSM relatifs aux inspections 2013. L'investissement et la mobilisation des équipes ont conduit à l'abrogation de la mesure de police sanitaire qui visait un secteur d'activité.

Le Département des Essais Cliniques a vu lui aussi accroître le nombre et surtout la complexité des projets pris en charge et c'est avec une rigueur, un professionnalisme et une réactivité saluée par ses interfaces que les équipes ont fait face.

2014 a vu la poursuite de la réflexion sur le schéma architectural et spatial de l'AGEPS et une modernisation des infrastructures et bâtiments rue du Fer à Moulin a été menée : modernisation électrique, purge des façades, désamiage, mise à niveau du bâtiment de l'École de Chirurgie qui a obtenu son nouvel agrément en 2015.

Enfin après un bilan du plan stratégique 2010-2015, suite au séminaire pharmaceutique en avril 2014, puis la contribution de l'AGEPS au Livre Vert de l'AP-HP, et la construction du projet pharmaceutique, la rédaction du plan stratégique 2015-2019 s'est mise en route sous une forme collaborative et partagée.

Pour finir, l'École de Chirurgie de l'AP-HP

a poursuivi en 2014 avec dynamisme l'activité d'enseignement et a contribué ainsi aux progrès des techniques et des savoir-faire en termes de maîtrise des techniques opératoires.

Michaël COHEN
Directeur

Docteur Annick TIBI
Présidente du CCM



Présentation Générale

L'AGEPS constitue un service général de l'AP-HP, prestataire de services pour ses groupes hospitaliers (GH) et hôpitaux en matière d'équipements et produits de santé. Elle a par ailleurs, des missions d'intérêt national. Elle met en œuvre la politique de l'AP-HP en matière d'équipements et de produits de santé. Constituée en pôle d'intérêt commun rattaché à la Direction Économique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine (DEFIP), ses équipes sont pluridisciplinaires : pharmaciens, experts, médecins, ingénieurs biomédicaux, cadres de santé, techniciens de laboratoire, préparateurs en pharmacie.

Historiquement, l'AGEPS s'appelait Pharmacie centrale des hôpitaux. Créée en 1795, elle est à l'origine d'inventions célèbres comme le chloroforme, le sirop de métheadone et le premier gant de chirurgie jetable). En 1995 elle devient PCH-AGAM en se voyant confier des missions d'achat. Elle prend ensuite en 2001 son nom d'AGEPS, suite à un changement de statut et à la création de structures médicales.

Installée sur deux sites : Paris (rue du Fer à Moulin dans le 5^{ème} arrondissement) et Nanterre (zone industrielle, 13 rue Lavoisier), elle est riche, au premier janvier 2014, de 506 collaborateurs : 89 personnels médicaux dont 65 pharmaciens, 10 internes, 13 étudiants et 1 médecin et 417 personnels non pharmaceutiques et non médicaux.

Son budget d'exploitation s'élève en 2014 à 1 142,4M€ dont 1 080M€ d'achats de médicaments et 21,7M€ de dispositifs médicaux.

MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'AGEPS assure les missions suivantes :

- **L'évaluation et l'achat des produits de santé** utilisés dans les 12 groupes hospitaliers de l'AP-HP. Cette mission porte sur la majeure partie des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux, réactifs et consommables de laboratoire) et équipements biomédicaux utilisés à l'AP-HP. Pour ce faire, 710 marchés ont été conclus en 2014 pour un montant global de 1,2 Mds€ (*environ 2 000 marchés en cours d'exécution, représentant 170 000 références commerciales actives : 124 000 pour les dispositifs médicaux, 41 000 pour les réactifs et consommables de laboratoires et 5 000 pour les médicaments*).
- **L'approvisionnement, le stockage puis la distribution des médicaments et de certains dispositifs médicaux** sont assurés par une plateforme pharmaceutique située à Nanterre (*4 200 références ; un stock moyen de 15 jours et d'une valeur moyenne journalière de 44,9M€ ; 1 million de lignes de commande préparées par an*). Cette distribution est effectuée essentiellement au bénéfice des établissements de l'AP-HP (12 GH, 43 hôpitaux, 50 sites, 380 clients) et de façon plus marginale aux autres établissements de santé de la région, voire du territoire pour des produits spécifiques (notamment les médicaments de EP AP-HP) ou dans les cas de dépannage, et enfin aux particuliers sous forme de rétrocessions, sur l'ensemble du territoire (là encore pour des produits et des pathologies très spécifiques).
- **La participation à la mise en œuvre des essais cliniques de l'institution.** Le Département des Essais Cliniques de l'AGEPS assure la prise en charge pharmaceutique des essais cliniques promus par l'AP-HP, en lien avec la Direction de la Recherche Clinique et du Développement (216 essais en cours de réalisation fin 2014).
- **La recherche, le développement, la fabrication, le contrôle et la mise sur le marché de médicaments in- dispensables, non proposés par l'industrie pharmaceutique.** Ces médicaments indispensables pour répondre à certaines situations cliniques ou populationnelles spécifiques (pédiatrie, maladies rares), sont qualifiés « d'orphelins » car ne présentant pas des volumes suffisants pour pouvoir être développés par l'industrie du secteur marchand. Ce sont soit des spécialités pharmaceutiques avec Autorisation de Mise sur le Marché (AMM ou ATU), soit des préparations hospitalières. Cette mission est prise en charge par l'Établissement Pharmaceutique de l'AP-HP ouvert en 1999 (*58 préparations hospitalières au catalogue, 17 spécialités (AMM) et 2 ATU orphelines obtenues, 4 matières premières pharmaceutiques ; distribuées à plus de 1 700 clients*).

ORGANISATION ET LOCALISATION

L'AGEPS respecte les principes de l'organisation hospitalière et répond aux exigences de la réglementation pharmaceutique. Ainsi, elle dispose, pour les activités qui en relèvent, du statut de pharmacie à usage intérieur, prévu par l'article R.5126-5 du Code de la Santé Publique, et du statut d'établissement pharmaceutique prévu par l'article R.5124-68 du même code. Elle participe par ailleurs à la mise en œuvre d'essais cliniques dont l'AP-HP est promoteur, et l'École de chirurgie lui est rattachée. Pour ses activités de PUI, l'AGEPS assure un service de garde pharmaceutique 24h/24 sur le site de Nanterre.

Les missions et activités de l'AGEPS sont structurées en deux pôles, une Direction des achats et des directions fonctionnelles (*voir organigramme général page suivante*).

Le pôle Établissement Pharmaceutique de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (EP AP-HP) est en charge de la recherche, du développement, de la production, du contrôle et de la mise sur le marché de médicaments indispensables, non pris en charge par l'industrie pharmaceutique. Il exploite certaines de ses AMM. La gestion pharmaceutique des essais cliniques de l'institution lui est rattachée.

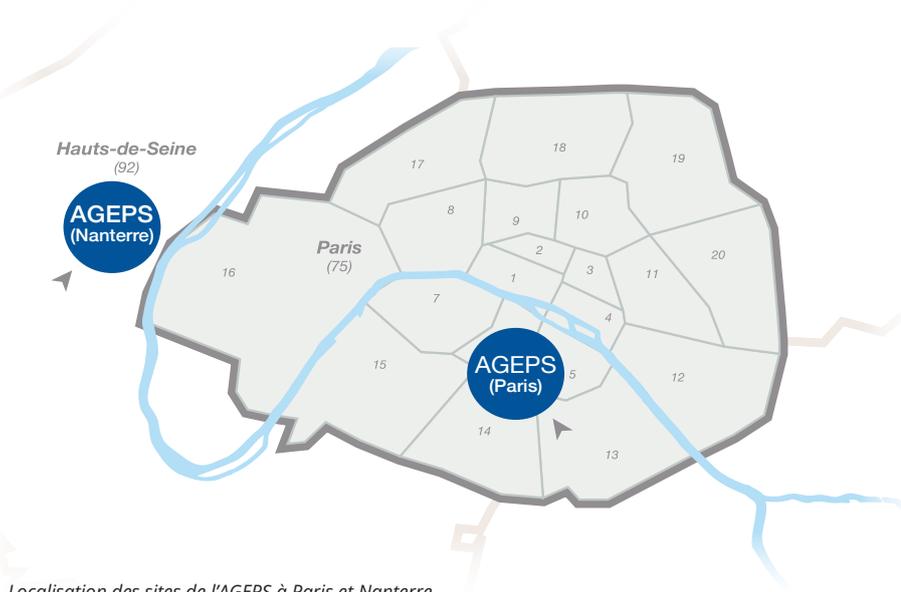
Le pôle Pharmacie Hospitalière des Hôpitaux de Paris (PH-HP) est en charge de l'évaluation, de l'achat, de l'information, du contrôle, de l'approvisionnement et de la distribution des produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux).

La Direction des Achats (en lien avec le pôle PH-HP) constitue la centrale d'achat des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux, réactifs et consommables de laboratoires) et des équipements médicaux utilisés à l'AP-HP.

Cet ensemble de missions est soutenu par les directions fonctionnelles nécessaires à la conduite de l'établissement : Direction des Affaires Économiques et Financières, Direction des Ressources Humaines, Direction de l'Investissement, Direction de l'informatique et Direction de la Communication qui contribuent également à la gestion administrative et fonctionnelle de l'École de chirurgie de l'AP-HP.

Sa gouvernance, outre la Direction, s'organise autour d'un Comité Consultatif Médical (CCM), d'un Comité Technique d'Établissement Local (CTEL) et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Local (CHSCTL).

Installée sur deux sites d'exploitation, l'AGEPS occupe une superficie totale de 30 000 m² environ.



Localisation des sites de l'AGEPS à Paris et Nanterre

PARIS

À Paris (7 rue du Fer à Moulin dans le 5^{ème} arrondissement), l'AGEPS dispose d'une surface utile d'environ 9 000 m² sur un site jadis occupé par l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux de Paris.

Aujourd'hui le site abrite les services suivants de l'AGEPS :

- la Direction des Achats ;
- le Département Innovation Pharmaceutique (Pôle EP AP-HP) ;
- le Département Affaires Réglementaires Pharmaceutiques et Médicales (Pôle EP AP-HP) ;
- le Service Évaluations Pharmaceutiques et Bon Usage (Pôle PH-HP) ;
- une partie du Département Qualité (Pôle EP AP-HP) ;
- le Département Essais Cliniques (Pôle EP AP-HP) ;
- une partie du Département Laboratoires (Pôle EP AP-HP) ;
- la Direction ;
- une partie des services de soutien : Direction des ressources humaines, Direction des affaires économiques et financières, Direction informatique, Direction de l'investissement, Direction de la communication ;
- l'École de chirurgie de l'AP-HP qui est rattachée administrativement à l'AGEPS, mais dispose d'une direction scientifique autonome.

NANTERRE

Le site Nanterrois de l'AGEPS se trouve en bordure de seine, dans la zone industrielle du Port qui jouxte Rueil-Malmaison (13 et 20 rue Lavoisier).

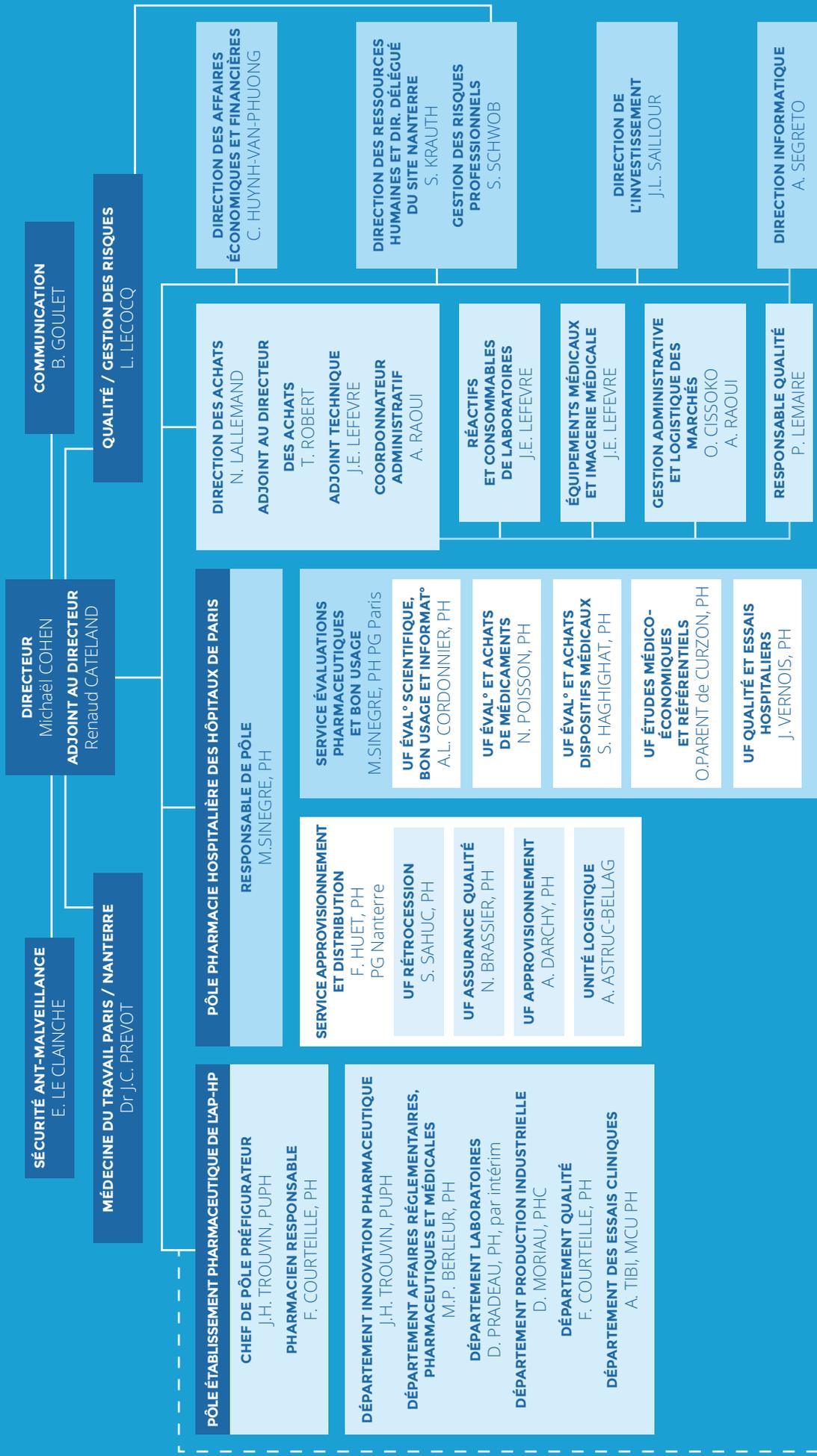
Sur une emprise acquise en 1983 lors du déménagement des activités industrielles de l'ancienne PCH auparavant installée à Courbevoie, l'AGEPS dispose d'une surface utile d'environ 20 000 m² répartie sur deux bâtiments.

Les services suivants sont implantés sur le bâtiment Lavoisier :

- le Département de Production Industrielle (Pôle EP AP-HP) ;
- une partie du Département des Laboratoires, (Pôle EP AP-HP) ;
- le Service Approvisionnement et Distribution : quais de réception, magasin central automatisé, zones de préparation des commandes, quais d'expéditions, diverses zones techniques et de bureaux (Pôle PH-HP) ;
- des services de soutien.

En outre, depuis 2004, le bâtiment Lautrec complète le site de Nanterre et abrite les produits spéciaux.

ORGANIGRAMME DE L'AGEPS



PHFU : Praticien Hospitalier Fonction Universitaire
 PG : Pharmacien Gérant
 PH : Praticien Hospitalier
 Ph : Pharmacien

PA : Praticien Attaché
 — en lien avec la Gestion des Risques Professionnels
 - - - - Lien fonctionnel (Gestion)



La Gestion Économique et Financière (DAEF)

MISSIONS ET ORGANISATION DES ACTIVITÉS

La direction des affaires économiques et financières, direction support pour les différents secteurs d'activité de l'AGEPS, assure la gestion des moyens nécessaires au bon fonctionnement de la structure et garantit le respect de la réglementation des achats publics et la bonne utilisation des deniers publics. La direction couvre trois domaines d'activité qui concourent à la réalisation de ces missions.

Le domaine financier comprend le service du budget et de la comptabilité analytique, le service des recettes et une régie sur les sites de Nanterre et de Paris.

Le domaine économique comprend le service de la comptabilité fournisseurs et la cellule des achats.

Le domaine de la logistique hôtelière et générale gère les activités de services et d'approvisionnement pour les besoins de la structure.

LE BUDGET DE L'AGEPS EN 2014 (EXERCICE NON CLOS)

Les dépenses

Les dépenses en 2014 se sont établies à 57,8 M€ (hors produits de santé achetés pour le compte des établissements).

Globalement les dépenses ont augmenté de 5,5% par rapport à 2013. Cette augmentation provient principalement de la variation de stock du titre III (produits du département de production industrielle de l'établissement pharmaceutique).

Les recettes

Les recettes d'un total de 51,2 M€ pour 2014 (exercice non clos) comprennent essentiellement les recettes liées à l'activité de rétrocession (29 M€), dont 21,8 pour la rétrocession et 7,2 M€ pour les ventes des produits de l'établissement pharmaceutique, les redevances générées par l'exploitation par des tiers de brevets de l'AP-HP (4,4 M€)¹. L'AGEPS perçoit également une dotation pour sa contribution aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) à hauteur de 1,2 M€ dans le cadre de sa mission de service public au titre de la recherche, de l'enseignement (internes, publications) et des missions de l'établissement pharmaceutique.

L'AGEPS a enfin enregistré des recettes supplémentaires exceptionnelles en 2014 liées aux révisions de prix CEPS de produits anti-HCV (Sovaldi) portant le montant des produits pour ses activités d'achat de médicaments à 8,1 M€.

1. L'Office du transfert de technologie et des partenariats industriels (OTPI) touche également 3,6 M€ de redevances, soit un total des redevances générées par l'établissement pharmaceutique de 8,4 M€.

1 080 M€
d'achats de médicaments
soit
+ 49,44 %
par rapport à 2013

1 072 M€
de cessions totales
dont
1 050 M€
aux hôpitaux de l'AP-HP
(soit 98 % des cessions)

21,7 M€
de dépenses de Dispositifs Médicaux
soit
- 3 %
en valeur comparativement à 2013

Les dépenses de médicaments en 2014

Les achats de médicaments ont représenté 1 080 M€ ce qui correspond à une augmentation de 49,44% par rapport à 2013. Les transferts des produits de l'établissement pharmaceutique au service approvisionnement et distribution (SAD) ont été de 7,5 M€.

Les dépenses fluctuent en fonction d'une part, de l'arrivée de nouvelles molécules onéreuses et d'autre part, de l'augmentation des consommations des hôpitaux de l'AP-HP.

L'année 2014 a notamment été marquée par l'arrivée de nouveaux produits anti-HCV ayant un impact financier particulièrement fort et nécessitant une attention soutenue. Si l'on neutralise cet effet, la progression des dépenses de médicaments hors anti-HCV n'est alors plus que de 4,99% en 2014.

Les cessions totales ont été de 1 072 M€ (y compris produits de l'établissement pharmaceutique) dont 1 050 M€ aux hôpitaux de l'AP-HP, soit 98% des cessions. L'activité de rétrocession représente 15 M€ et les cessions aux établissements hors AP-HP 7 M€.

Évolution du stock de médicaments

Depuis 2010, les efforts déployés pour optimiser la gestion des stocks et son pilotage quotidien ont permis une diminution constante du niveau moyen des stocks jusqu'en 2014 où l'impact des produits anti-HCV est notable. Si on isole ces produits, on constate une augmentation du stock en valeur mais pas en quantité.

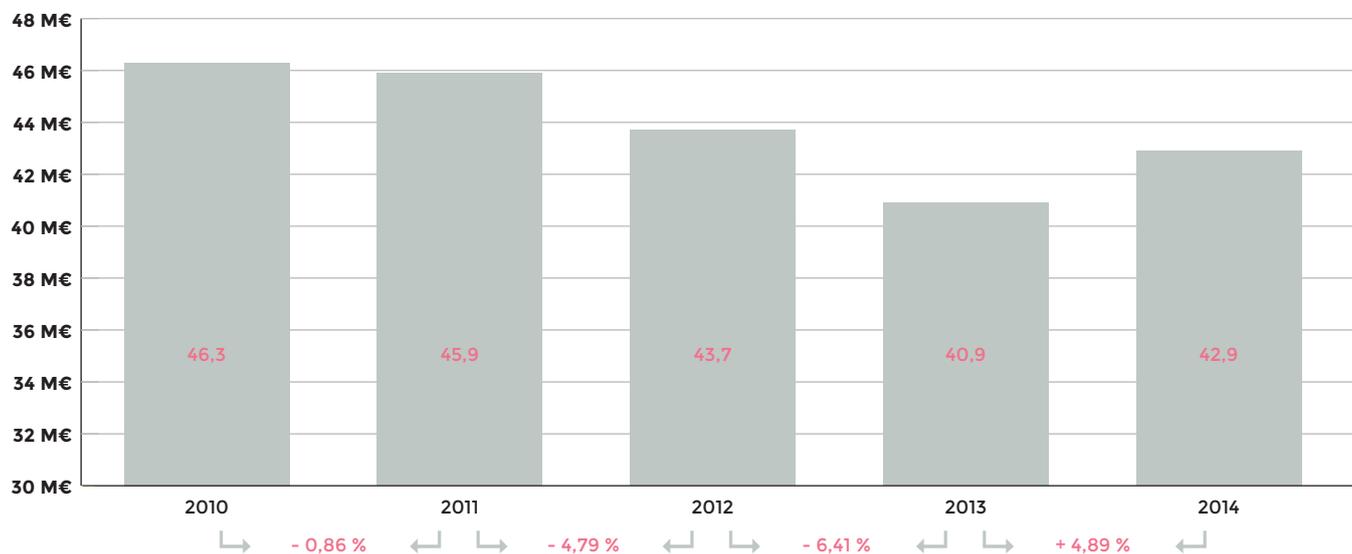
Les dépenses de Dispositifs Médicaux

En 2014, le montant de dépenses des dispositifs médicaux achetés et gérés par l'AGEPS, représentent 21,7 M€ soit une baisse de 3% en valeur comparativement à 2013. Le montant des cessions s'élève quant à lui à 21,9 M€ et le stock à 1,9 M€.

Les principaux comptes sont le matériel médico-chirurgical ainsi que les pansements

Une modification des marchés centraux AGEPS pour certaines références, ainsi que le fait que les établissements s'approvisionnent directement notamment pour les réactifs de laboratoire suite aux exigences de la certification des Laboratoires, ont contribué à diminuer la dépense du SAD sur ce compte pour 2014 en comparaison avec 2013.

Évolution du Stock moyen Médicament depuis 2010

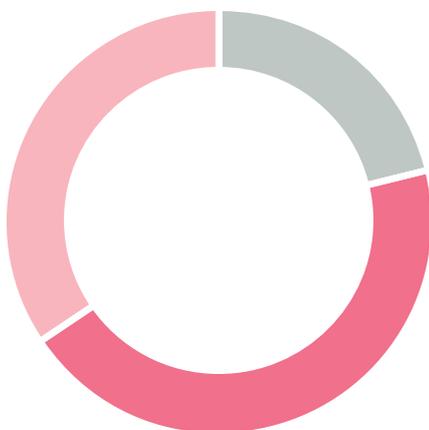




L'ÉCONOMAT

L'économat gère l'ensemble du flux de la commande d'achat jusqu'à la mise en paiement pour les dépenses propres au fonctionnement de l'AGEPS et à l'activité de l'établissement pharmaceutique, soit **3 468** demandes de mise en paiement (DMP) en 2014. L'économat prend également en charge les DMP et la gestion des litiges pour tous les achats de médicaments et de dispositifs médicaux passés par le SAD, soit **27 944 DMP**.

Répartition des marchés par type de marché (en montant)



- Services : 1 978 410
- Travaux : 1 525 714
- Fournitures : 947 346

À noter que sur un volume de près de 1 113 M€ de DMP passées le montant de 472 K€ de restes à mandater (RAM) 2014 est exceptionnel et témoigne d'un suivi très rigoureux par les équipes tout au long de l'année.

Du fait de la spécificité de l'activité de l'AGEPS et de ses dépenses, il a été acté que le déploiement du Service Facturier central interviendrait ultérieurement.

La **cellule des marchés** traduit en achats publics les besoins de fonctionnement et d'approvisionnement exprimés par les services de l'AGEPS non couverts par le Pôle d'Intérêt Commun ACHAT et la Direction des Achats de l'AGEPS.

En 2014, il y a eu pour 4,5 M€ de marchés notifiés (16 Appel d'Offres ; 28 Marchés à Procédure Adaptée ; 5 Marchés Négociés Sans Publicité Sans mise en Concurrence, 2 Marchés Négociés avec publicité et mise en Concurrence).

Enfin, le service de la **logistique hôtelière et générale**, service support par excellence, contribue à ce que tous les besoins logistiques et de fonctionnement soient assurés (restauration du personnel, entretien des locaux et surfaces, entretien du linge, gestion des déchets, approvisionnement de fournitures, gestion du courrier, standard, contrats de copieurs, téléphonie, parc de véhicules, courses, entretien des espaces verts) et ceci dans un souci constant de respect du développement durable.



Repas du personnel	2389 repas par mois
Magasin hôtelier et lingerie	547 références en stock
Courses	1005 courses par an
Courrier	4043 plis et colis gérés

LE SECTEUR ÉQUIPEMENTS ET MAINTENANCE BIOMÉDICALE

En 2014, malgré des difficultés importantes en termes de ressources humaines, ce secteur a assuré :

- l'acquisition de deux presses à balles automatiques
- la poursuite du renouvellement du parc des appareils de manutention
- l'achat de matériels spécifiques pour la manipulation des CMR
- l'engagement des crédits pour la modernisation de la supervision du site de Nanterre

Une étape de formalisation des marchés de maintenance biomédicale a été initiée et va se poursuivre sur l'année 2015.

LE SECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

L'ensemble des opérations de travaux techniques ont été notifiées sur l'année 2014, les négociations réalisées auprès des différents fournisseurs ont permis de maintenir le budget initial demandé auprès de la DEFIP.

Dans un contexte contraint au niveau budgétaire, l'effort sur le respect des délais de paiement s'est poursuivi permettant d'obtenir :

- 44 jours sur les travaux (-9j par rapport à 2013)
- 25 jours pour les équipements (-4j par rapport à 2013)

L'implication importante de l'équipe a permis de réaliser 222 commandes ; 242 Demandes de Mise en payement.

L'année 2014 a permis de clôturer le dossier de mise en service des immobilisations, démarche ayant débutée en 2013.

LE SECTEUR MAINTENANCE

Le secteur maintenance a en charge l'exploitation quotidienne des infrastructures et installations des deux sites de l'AGEPS. Ses missions sont diverses et permettent de garantir une sûreté de fonctionnement des installations techniques 7 jours/7 et 24h/24 en réalisant entre autres :

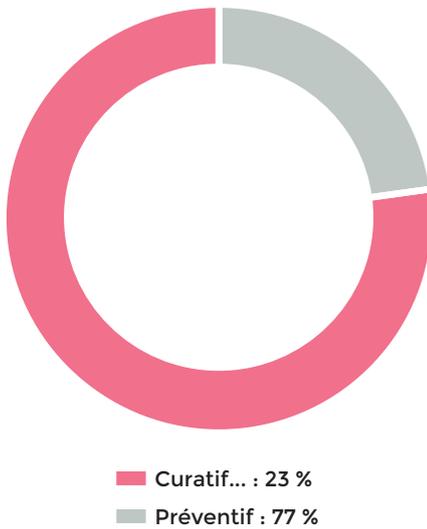
- la maintenance préventive des équipements et installations
- le diagnostic, dépannage, réparation de tout dysfonctionnement d'ordre technique
- la participation à la réduction de la vétusté du patrimoine immobilier et mobilier en assurant la définition, les études, la planification, la coordination et le suivi de travaux techniques tous corps d'état
- assurer l'exécution et le suivi des contrôles réglementaires sur plus de 40 000 m² de plancher dans les bâtiments de l'AGEPS.
- le renouvellement et l'élaboration de marchés de maintenance portant sur les prestations et les consommables afin de poursuivre la réduction des achats hors marché.

L'activité quotidienne de maintenance a permis le traitement des 3463 avis de maintenance réalisés sur SAP, dont 2161 avis pour Paris et 1302 avis pour Nanterre.

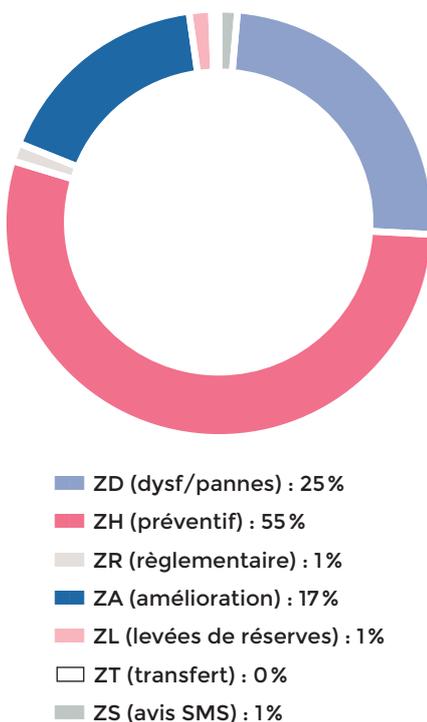
a. Maintenance Préventive/ Curative

Intervenir sur un équipement pour en éviter la panne ou casse est une de nos priorités. Cela nécessite réflexion, anticipation, planification et organisation de la part du service technique et permet surtout de garantir un maintien en condition opérationnelle optimal et une continuité de service maximum sur l'ensemble des équipements de l'établissement. La majorité des Ordres de Travail (OT) établis relèvent justement de l'activité de maintenance préventive, permettant de réduire de 19% le nombre d'interventions curatives par rapport à 2013.

Répartition des Ordres de Travail (OT) par type d'intervention



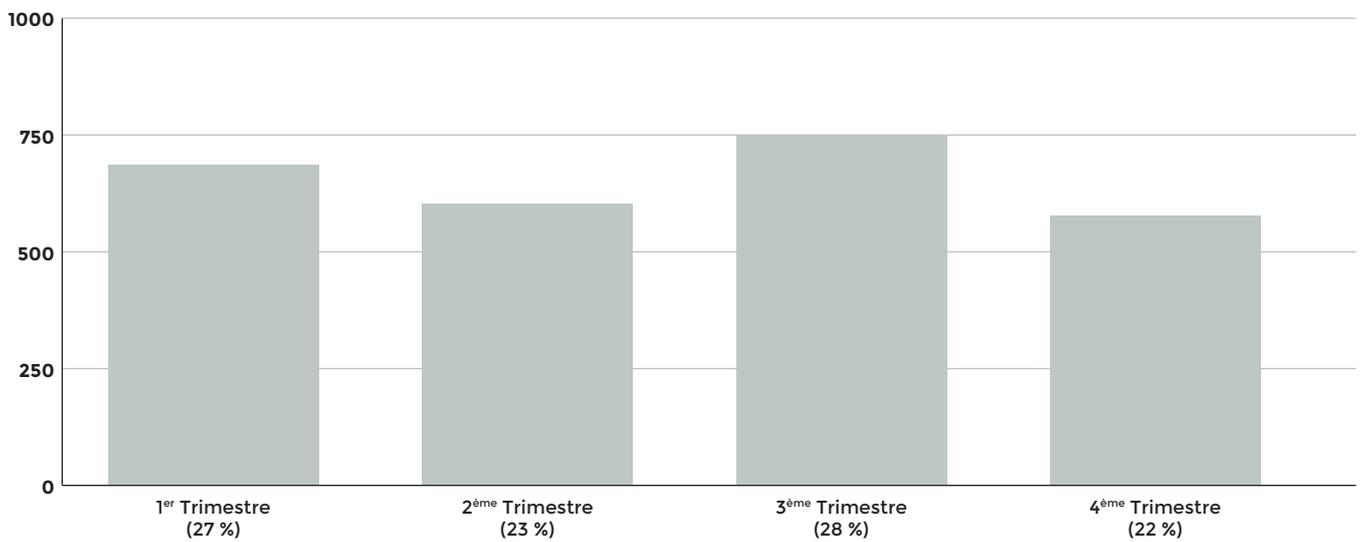
Typologie d'Avis de maintenance



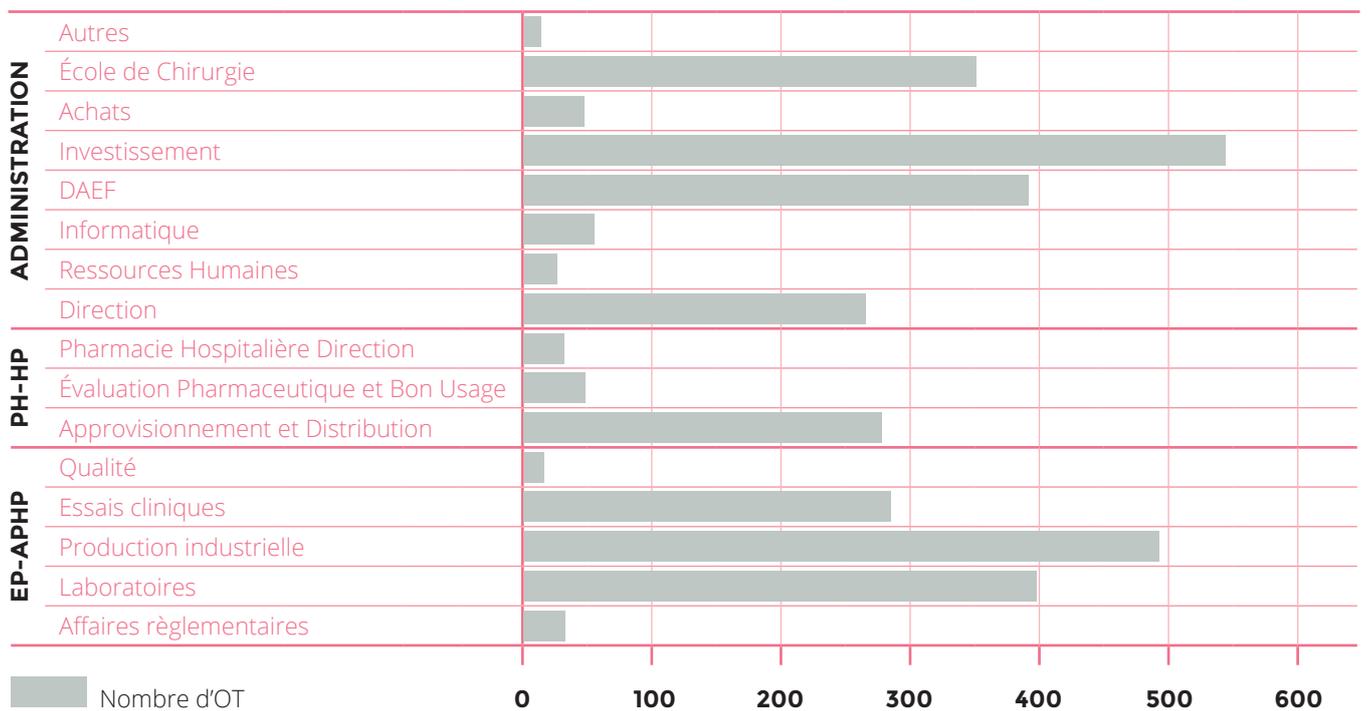


Plusieurs chantiers en main d'œuvre interne ont été réalisés dans des domaines aussi variés que l'électricité, la climatisation, la serrurerie, la peinture, la plomberie et le chauffage.

Nombre d'OT traités en 2014



Ventilation des Ordres de Travail (OT)



b. Travaux techniques :

L'année 2014 a permis de finaliser les études menées dans le cadre de travaux techniques et d'aboutir à la notification des dossiers de travaux suivants :

- Mises aux normes des ascenseurs et monte charges des deux sites
 - Coût : 530 000 €
 - Objectif : Ces travaux consistent à rendre conformes les ascenseurs et monte-charges vis-à-vis de la réglementation (loi «Urbanisme et Habitat»). Ils incluent entre autres :
 - o Changements de moteurs d'appareils
 - o Mise en conformité ou remplacement d'armoires de puissance
 - o Mise en place de systèmes permettant d'assurer le nivelage au palier
 - o Mise en place de dispositifs de détection des survitesses, mise en place de variateurs de fréquence
 - o Remplacement de vitrages de portes palières, mise en place de mains courantes et miroirs
 - o Mise en place de systèmes d'appel de secours permettant une liaison bidirectionnelle et une identification automatique de l'appareil.
 - o Mise en conformité de protections contre les happements, capotage des équipements mobiles
 - o Automatisation de portes palières
 - o Petits travaux de mise en conformité électrique (raccordements, remplacement ampoules)
 - Remplacement des cellules hautes tension et du Tableau Général Basse tension du site de Nanterre
 - o Coût de l'opération : 1 191 000 €
 - o Objectif : Ce projet vise à remplacer les installations électriques sensibles afin d'en faciliter l'exploitation, de réduire les délais d'interventions d'urgence et de renforcer la sécurité électrique des sites. Ce projet prévoit pour chaque site :

Site de Nanterre :

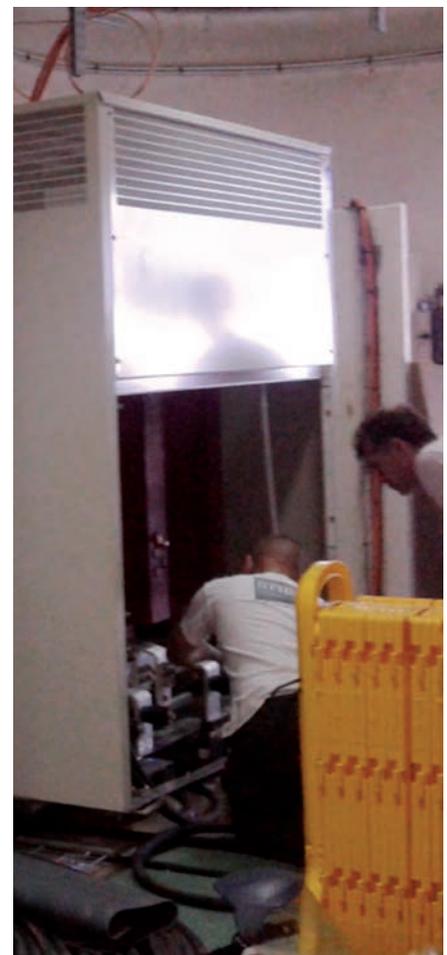
- remplacement du TGBT
- remplacement des cellules Haute Tension

Site de Paris :

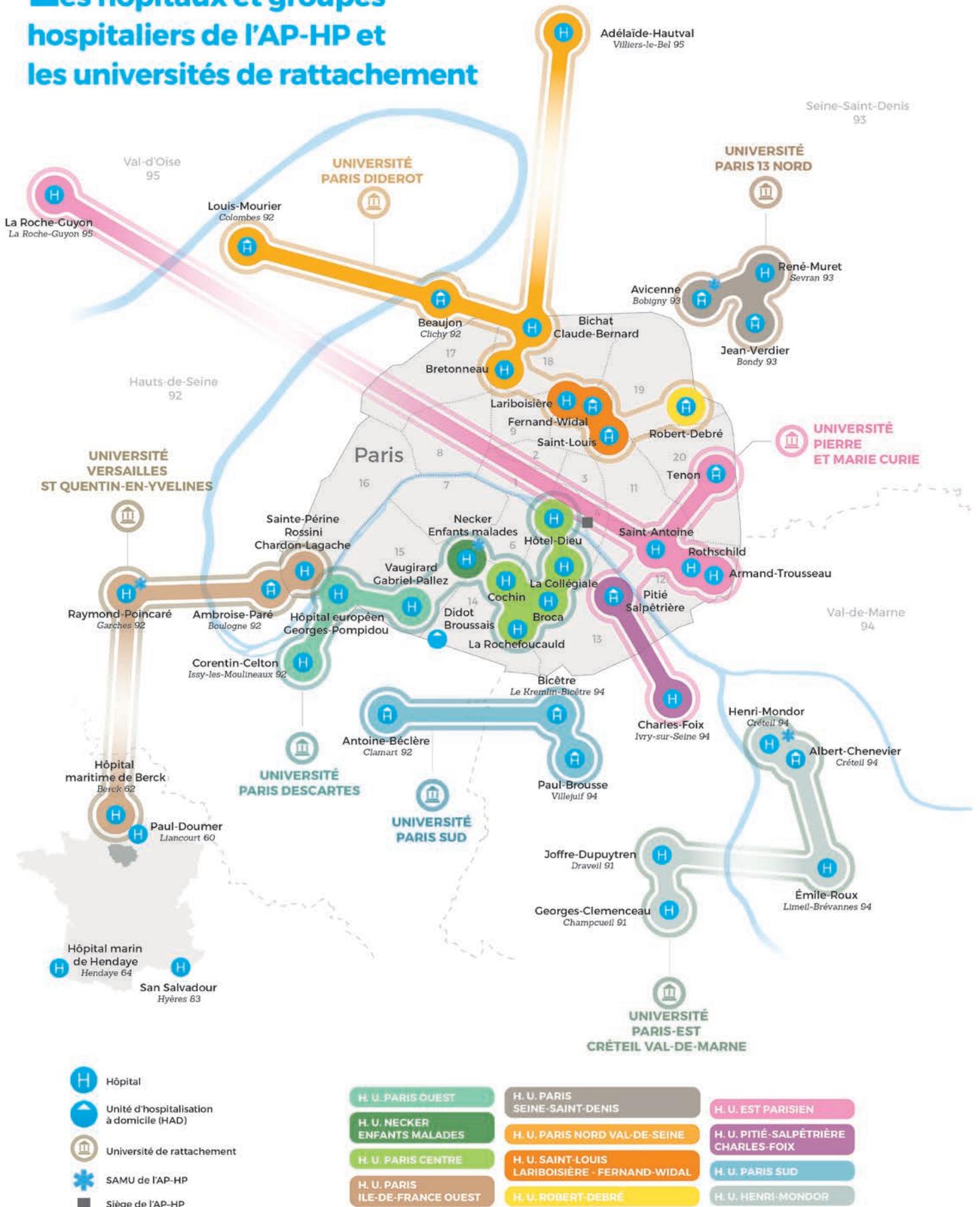
- Déplacement du poste de livraison Haute Tension situé au 1^{er} sous-sol du bâtiment INSERM (zone inondable) vers le rez-de-chaussée
- Suppression des installations électriques de l'ancien local Haute Tension et travaux induits (désamiantage, peintures, maçonnerie, ...)
- Déplacement de deux alimentations de l'École de Chirurgie dans les bâtiments A et B vers le TGBT de l'AGEPS
- Remplacement des groupes de froid sur le site de Nanterre
 - o Coût de l'opération : 587 000 €
 - o Objectif : Cette opération permet le remplacement des groupes de froids actuels devenus vétustes et l'augmentation des capacités de production d'eau glacée du site de Nanterre. Elle prévoit ainsi :
 - la dépose et l'évacuation des anciens groupes frigorifiques existants
 - la fourniture et la pose de trois nouveaux groupes de froid
 - la fourniture et la pose d'une unité de refroidissement type «dry adiabatique».
 - l'ensemble des raccordements hydrauliques et électriques de la nouvelle production ainsi que la mise en service et l'équilibrage des réseaux.
 - l'extension de la Gestion Technique Centralisée (GTC).
 - les travaux nécessaires de gros œuvre et de second œuvre suite au remplacement des équipements de production de froid et à l'installation d'un refroidisseur adiabatique.
- Migration de la GTC
 - o Coût de l'opération : 27 000 €
 - o Objectif : Le site de Nanterre est équipé d'un système de supervision des installations (GTC) qui permet de reporter les

alarmes en cas de dysfonctionnement d'installations sensibles vers la maintenance et le PC sécurité et d'intervenir le plus rapidement possible en cas d'anomalie. Ce système étant obsolète et non maintenable en cas de panne, il est nécessaire de le remplacer par la dernière version du logiciel actuellement commercialisée. Cette migration inclut également le remplacement du matériel et l'ajout d'un deuxième serveur de secours. Cette opération doit également rendre possible la lecture de toutes les archives et données recueillies avec la précédente version de logiciel.

Un certain nombre de ces chantiers ont démarrés et/ou se sont terminés en 2014, tels que la mises aux normes des ascenseurs et monte charges des deux sites et le remplacement des transformateurs électriques du site de Nanterre.



Les hôpitaux et groupes hospitaliers de l'AP-HP et les universités de rattachement





7, rue du Fer à Moulin - 75005 Paris
13, rue Lavoisier - 92000 Nanterre
Tél : 01 46 69 13 13 - Fax : 01 46 69 13 01
www.ageps.aphp.fr